

SICTOM DU GUIERS

Syndicat mixte Interdépartemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Guiers

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil syndical du 30 juin 2011 à 18h30

Désignation du secrétaire de séanceM. BAVUZ.....

Appel des délégués

1. Procès verbal de la réunion du 24 mars 2011

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance 24 mars 2011.

Signature du registre des délibérations

>>> DELIBERATION RELATIVE AUX FUSIONS D'INTERCOMMUNALITES

M. le Président souhaite soumettre au conseil syndical du SICTOM une délibération relative aux projets de fusions des intercommunalités. Cette délibération ira dans le sens d'une conservation des deux communautés de communes Val Guiers et Vallons du Guiers dans le périmètre de compétence du SICTOM sans rattachement, fusion, ou dissolution du SICTOM du GUIERS.

Proposition de délibération :

OBJET : REFORME TERRITORIALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Notre périmètre d'action regroupe aujourd'hui les communautés de communes Vals Guiers et Vallons du Guiers dans un ensemble cohérent de 23 000 habitants. Notre proximité et notre réactivité est appréciée des habitants et permet d'assurer une gestion rapide des problèmes de collecte, avec une bonne connaissance du territoire et des problématiques qui s'y rapportent. Le travail de proximité et le lien tissé avec les habitants, les acteurs locaux et les élus des deux communautés de communes, en font une réussite et un modèle de partenariat basé sur un territoire de racines communes, à préserver dans l'intérêt de tous.

Le président indique que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit que chaque préfet élabore un schéma départemental de coopération intercommunal servant de référence à l'évolution de la carte intercommunale pour les 6 années à venir.

Il indique également que selon l'article 35 de cette loi, ce projet de schéma est transmis aux collectivités pour avis.

Mr le président propose aux membres présents de faire part de leur avis sur le projet transmis par Mr le Préfet de l'Isère.

Le conseil du SICTOM DU GUIERS après en avoir délibéré et dans un souci de cohérence spatiale :

Emet les vœux suivants :

La notion de bassin de vie nécessite de s'affranchir des limites départementales afin de pouvoir mener une véritable politique économique, sociale et culturelle concertée.

Bénéficiant des deux pôles de Pont de Beauvoisin (Isère et Savoie) d'Aoste et Saint Genix ainsi que des zones d'activité économique développées de part et d'autre du Guiers, la fusion des communautés de communes des Vallons du Guiers (38) et Val-Guiers (73) s'impose comme incontournable dans une logique de vraie dynamique intercommunale avec des intérêts communs et doit se suffire à elle-même.

Souhaite la fusion des communautés de communes des Vallons du Guiers et Val-Guiers.

Après avoir fait la lecture de la délibération et expliqué les raisons d'une telle position, M. le Président laisse la parole aux délégués afin de s'exprimer sur ce sujet :

***M. Guillet** explique la situation actuelle du côté de la Communauté de communes des Vallons du Guiers et des positions des communes membres. Sur 9 communes, 7 ont délibérés contre le projet de création d'une communauté de communes Vals du Dauphiné et pour un rapprochement avec la communauté de communes Val Guiers. Il précise qu'une prochaine rencontre avec les préfets de Savoie et d'Isère permettra de faire un point sur la situation en cours. Il précise qu'il est favorable à une telle délibération mettant en jeu le devenir du SICTOM du GUIERS.*

***M. Maljournal** après avoir émis un avis favorable sur cette délibération explique que les projets en cours portés par le SICTOM ne pourront voir le jour que sur le territoire actuel. L'implication des élus sera forcément différente avec un syndicat à Morestel où à la Tour du Pin. Il en est de même pour les habitants qui ne pourront plus avoir d'interlocuteur local pour toutes les questions relatives aux ordures ménagères.*

***M. Perrouse** explique que côté Savoie les communes ont délibérés à la majorité favorablement au rapprochement avec l'Isère mais qu'en aucun cas un rapprochement avec la Tour du Pin à long terme serait envisageable. Par contre, un rapprochement avec Aiguebelette serait possible en cas d'accord de ce dernier.*

***M. le Président**, après avoir entendu les remarques de chacun propose de passer au vote :*

En exercice	46
Présents	26
Votants	32
Abstentions	1
Pour	28
Contre	3

L'assemblée approuve cette délibération à la majorité.

◆ **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers année 2010

M. le Président effectue la présentation détaillée du rapport annuel 2010 que vous avez reçu par courrier.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le rapport annuel 2010.

2. Règlement de collecte des déchets ménagers

M. le Président effectue la présentation du règlement de collecte, que vous avez reçu par courrier.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le règlement de collecte des déchets ménagers.

3. Convention relative à l'accès et à l'utilisation de la base de données SINDRA par les partenaires

L'ADEME et la région Rhône-Alpes, en collaboration avec les huit Conseils Généraux de la région, ont mis en œuvre, depuis 1998, un système d'information sur les déchets en Rhône-Alpes « SINDRA ». Ce système vise à améliorer la gestion globale des déchets en facilitant l'aide à la décision. SINDRA permet aux financeurs de suivre et d'évaluer les politiques mises en place au cours des dernières années.

Afin de renouveler cette convention, entre l'ADEME, le Conseil Général de l'Isère, et le SICTOM du GUIERS, M. le Président propose de délibérer.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la convention SINDRA.

◆ **FINANCES**

1. DELIBERATION Durées d'amortissements

Monsieur PAGNIEZ, président, rappelle que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président.

Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
• Véhicule de service	8 ans

A l'unanimité, l'assemblée approuve la durée d'amortissement de 8 ans pour le véhicule de service.

2. DELIBERATION Produits irrécouvrables

Le Président expose qu'il a été informé par le trésorier M. BOSSI de l'impossibilité de recouvrer certains montants relatifs aux accès en déchèteries :

- la somme de 10,00€ concernant l'accès à nos déchèteries de la société AS'ISOL. Ce montant étant jugé trop faible pour engager des poursuites. Il convient donc d'allouer en non valeur le titre de recette n°191/2009 dont le montant s'élève à 10,00€.
- la somme de 300,00€ concernant l'accès à nos déchèteries de la société CICUTTINI. Cette société ayant déposée le bilan en février 2010, il est aujourd'hui impossible de recouvrer la somme de 300,00€. Il convient donc d'allouer en non valeur pour le montant de 300,00.

A l'unanimité, l'assemblée approuve d'allouer en non-valeur les sommes de 10,00€ et 300,00€ relatives à des produits irrécouvrables concernant des accès en déchèteries.

◆ DECHETTERIES

1. DELIBERATION Demande de subvention auprès du député de la Savoie au titre de l'enveloppe parlementaire et du sénateur de l'Isère au titre de la Dotation d'Actions Parlementaires du Sénat

Une demande de subvention a été effectuée auprès du député Dominique DORD, et du sénateur Bernard SAUGEY concernant l'extension/rénovation des déchèteries de Savoie et d'Isère.

Nous avons reçu un courrier de Dominique DORD et de Bernard SAUGEY nous demandant de monter un dossier de subvention et de délibérer en ce sens.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les demandes de subventions citées ci-dessus.

◆ PERSONNEL

2. DELIBERATION Création de postes

Monsieur PAGNIEZ, rappelle qu'en raison de la réussite au concours d'adjoint technique 1ère classe de M. DE TULLIO Dominique, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique 1ère classe et de fermer le poste d'adjoint technique 2ème classe.

De plus, en raison de l'arrivée en fin de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de M. PELLISSIER Bernard au 30 juin 2011, Monsieur le Président souhaite proposer à l'assemblée la création d'un poste d'ambassadeur du tri au grade d'adjoint technique 2ème classe de catégorie C.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la création d'un poste d'agent technique 1^{ère} classe de catégorie

C.

3. **DELIBERATION** Indemnité spécifique de service au personnel technique du syndicat

M. le Président rappelle la délibération d'attribution de l'indemnité spécifique de service au personnel technique de catégorie A en date du 28 février 2008 qui avait fixé le montant maximum de l'enveloppe au montant annuel de référence du grade multiplié par le coefficient multiplicateur de 0,67. Compte tenu d'une erreur de taux relatif au grade de l'agent et de la manière de servir du personnel, monsieur le Président propose d'attribuer le coefficient multiplicateur de 1.

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'indemnité spécifique de service au personnel technique de catégorie A du syndicat.

4. **Questions diverses**

↳ *Nettoyage des colonnes de tri sélectif en interne*

- Depuis avril 2011, le SICTOM a décidé d'effectuer le nettoyage des colonnes de tri sélectif en interne grâce à un procédé sans eau. Un produit biodégradable est dispersé sur la colonne et celle-ci est nettoyée grâce à des lingettes microfibres. Le résultat est sans équivoque et vaut le nettoyage à haute pression. Le coût est très intéressant. Le nettoyage va s'effectuer au fur et à mesure.

↳ *Label QUALITRI*

- L'ADEME et ECO-EMBALLAGE ont mis en place un système de certification des systèmes de collecte des déchets ménagers mis en place par les collectivités, nommé QUALITRI pour le niveau 1 et QUALIPLUS pour le niveau 2. Le SICTOM du GUIERS souhaite faire reconnaître le travail engagé sur la qualité de service de collecte et a ainsi déposé un dossier de niveau 1 pour l'année 2011. Les résultats seront connus en fin d'année.

↳ *Communication*

- Création d'un logo, d'une charte graphique et d'un site internet reporté à la décision de pérennisation du SICTOM. Les chiffrages sont prêts et le projet pourra redémarrer dès le déblocage de la situation.
- Journal du SICTOM : en attendant la refonte du journal du SICTOM, Monsieur le Président propose de reporter la distribution à l'automne et d'effectuer un numéro spécial compostage, broyage et paillage.

◆ **COMMISSIONS**

Les Commissions COMPOST, DECHETTERIES et FINANCES ont travaillé depuis mai 2010 sur différents dossiers et ont émis des propositions qu'il convient de présenter au Conseil Syndical pour avis.

>>> M. Maljournal, président des commissions fait la lecture des propositions au conseil syndical.

Bilan commissions SICTOM :

Commission compostage :

● LES OBJECTIFS :

- DECHETS VERTS : diminuer les apports en déchèterie
- BIO-DECHETS : diminuer les OMR
- Maitrise des coûts

De nombreuses mesures concrètes qui s'inscrivent dans le plan avec une forte volonté d'impliquer les citoyens et les employés communaux.

◆ Formation « guide composteur »

3 sessions : 2 sur le compostage individuel, 1 sur le compostage collectif

- Formation de perfectionnement pour les personnes ayant participées à la première formation compostage
- Signature d'une charte de guide- composteurs rédigée par la commission

◆ Formation des employés communaux (date prévisionnelle 27/10/11)

Gestion des déchets verts avec Christian Nanchen, Stéphane Barthélémy et une intervenante sur les produits phytosanitaires. Démonstration de broyage...

Les objectifs :

- Proposer des solutions de substitutions aux mairies (broyage)
- Mettre en place une tarification incitative des apports de déchets verts en déchèterie aux administrations

◆ Opération distribution compost

1 / an au printemps très appréciée des habitants.

◆ Méthanisation

Suivi du projet : arrêt sur Aoste, démarrage sur la fruitière de Domessin

◆ Etude gros producteur de la FFOM

Collège de chambéry (composteurs rotatifs manuels) avec des difficultés de gestion ;

→ étude collecte FFOM des gros producteurs pour méthanisation (hôpital, établissements scolaires...)

◆ Broyeur

Après un an d'étude des différents systèmes d'organisation de broyage, la commission soumet au conseil les propositions suivantes

◆ Pour les mairies

Achat d'un broyeur par le SICTOM mis à disposition des employés communaux avec une tarification incitative en déchèterie.

Nature de la dépense	Montant
Achat du broyeur	20 000€ soit 4000€/an
Contrat de maintenance annuelle Bellemin	600€
Gestion des arrivées/départ en interne = 0,1 ETP ADT (soit 25jrs)	1906€
Recette de location au communes: 40/ ½ journées	5600€ (avec un tarif de 35€/heure, soit 1tonne de déchets verts broyés)

Le bilan fait apparaître **un coût annuel de 6500€, avec une recette correspondante de 5600€** pour 40 ½ journées d'utilisation.

Un tarif de 35€/heure a été calculé pour les communes. Il s'agit d'heures de broyage relevées grâce à un compteur à vibration. Les heures de transport et de mises en place ne seront pas facturées.

Afin de favoriser l'utilisation du broyeur, il également question d'appliquer la facturation en entrée des déchèteries pour les administrations. Par conséquent, le broyage sera plus avantageux que le dépôt en déchèterie.

Exemple :

- dépôt en déchèterie de 3 m³ de branchage pour un coût de 30€ (3 tickets de 10€)
- location du broyeur du SICTOM pour 3m³, pour un coût de 17,5€ (rendement 6m³/heure)

● **AUTRES RECETTES**

- Location du broyeur aux entreprises
- Broyage des déchets verts en déchèterie et revente du broyat aux pépiniéristes
- Transformation du déchet en produit

♦ **Pour les administrés**

>>> **Subvention de 25%, plafonnée à 400 euros.**

Type de broyeur	Montant de la subvention	Reste à charge du particulier
Broyeur à 400€ >>30mm	100€	300€
Broyeur à 800€ >>35mm	200€	600€
Broyeur à 1600€ >>45mm	400€	1200€
Broyeur à 2500€ >>55mm	400€*	2100€

*Plafond à 400€max

Avec une enveloppe budgétaire de 5 000€, il est possible de participer au financement de 25 broyeurs à 800€

Ce système de subvention va favoriser le broyage par les particuliers et le taux de 25% est intéressant pour les personnes intéressées par l'achat. L'important sera de faire une bonne communication. La subvention sera délibérée de façon annuelle, de manière à réajuster l'enveloppe disponible au budget.

M. Blondon explique l'attrait grandissant pour le broyage au niveau local et l'intérêt pour les communes d'utiliser une machine performante afin de recueillir du broyat et de l'utiliser en paillage. Pour les particuliers, le système de subvention permettra également d'inciter à l'achat avec un taux d'aide de 25%. Une enveloppe annuelle avec un montant fixé à l'avance permettra de ne pas dépasser le budget. L'opération peut également être renouvelée que sur deux ou trois ans.

Commission déchèterie :

- LES OBJECTIFS
 - Baisse des coûts
 - Valorisation de proximité
 - Baisse des apports en déchetteries

- Valorisation des gravats
 - Retrait du régilage de la plateforme du marché Véolia
 - Convention signée avec l'entreprise Giroud-Garampon
 - Remise des clefs le 16 mai 2011

>Dossiers en cours :

- Mise en place d'un contrôle d'accès par carte ou lecture de plaque, en attente de visite de sites équipés.
- Simplification de la grille de tarification
- Facturation pour les administrations
- Réévaluation des horaires d'ouverture en hiver
- Travail sur un tri de la benne « encombrants » avec les collectivités du Nord Isère : ressourcerie? Convention Emmaüs?
- Suivi des travaux de rénovation et d'agrandissement

Commission finance

◆ Extension de la redevance spéciale aux administrations

Après réflexion, la commission décide de soumettre au conseil une mise en place de la redevance spéciale pour le 1^{er} janvier 2012, appliquée aux administrations.

>>Méthodologie

- *Écoles, collèges, lycée: 31*
- *Mairies: 23*
- *Autres collectivités (Com de Com, syndicats): 4*
- *Salles communales (gymnase, cure, ateliers municipaux...): 31*
- *Divers (La poste, gares, trésorerie, maison de retraite): 10*
 - TOTAL de 100 conventions*
 - Courrier d'information*
 - RDV sur place pour évaluer le nombre de bacs*
 - Signature convention RS*

Les rendez-vous s'échelonneront jusqu'au mois de janvier 2012 et au-delà en cas de retard pris dans la signature des conventions. Un questionnaire a été réalisé et servira de base pour évaluer le nombre de bacs dans chaque commune. Un premier rendez-vous sera pris sur la commune de Romagnieu pour tester le dispositif.

◆ Financer l'étude d'analyse des couts par un bureau d'étude

- Financer l'étude d'analyse des couts par un bureau d'étude
- Après présentation du module réalisé par l'Ademe (Comptacoût), il ressort qu'une analyse de la matrice des couts pour les années 2008, 2009, 2010 (données brutes) serait intéressante pour faire ressortir des leviers d'optimisation et des comparaisons fiables entre collectivités.
- Coût de l'étude : 3000 euros financée à 50% par l'Ademe.

Après la présentation des projets des commissions au conseil syndical du SICTOM, M. Maljournal donne la parole à M. Pagniez.

M. Pagniez propose aux membres du conseil de se prononcer sur les deux projets importants que sont :

- L'achat du broyeur pour les communes et la mise en place d'un système de subvention aux particuliers pour l'achat de petits broyeurs.

A l'unanimité, le conseil syndical valide les projets de broyeurs proposés par la commission COMPOST.

Après avoir remercié le travail des commissions pour la qualité du travail et l'assiduité des élus, M. Pagniez remercie l'assemblée et informe les membres présents que le prochain conseil syndical se réunira à l'automne.

PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL Fin 2011